



Résolutions adoptées lors de l'Assemblée générale annuelle 2025 26 février 2025

1. Mise en œuvre des recommandations du rapport du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts Terrain critique : Pourquoi le sol est essentiel à la santé économique, environnementale, humaine et sociale du Canada

IL EST RÉSOLU QUE la FCA entreprenne des démarches pour encourager le gouvernement fédéral à affecter les ressources nécessaires à la mise en œuvre des recommandations présentées par le Sénat dans son rapport *Terrain critique : Pourquoi le sol est essentiel à la santé économique, environnementale, humaine et sociale du Canada*, et notamment à prendre des dispositions pour reconnaître les contributions de ceux et celles qui ont fait office de pionniers en la matière.

2. Recettes de la taxe carbone pour la conservation des prairies

IL EST RÉSOLU QUE la FCA demande au gouvernement fédéral d'affecter une partie des recettes tirées de la taxe carbone au paiement d'incitatifs à la conservation et à l'entretien de pâturages, de prairies indigènes et cultivées.

3. Incitation des producteurs à installer des stations météorologiques pour la collecte de données

IL EST RÉSOLU QUE la FCA demande au gouvernement fédéral d'offrir des incitatifs aux producteurs qui fourniraient les données de leurs stations météo vérifiées, nouvelles et existantes, pour renseigner sur les conditions météo et éclairer la prestation de programmes d'assurance contre la sécheresse et autres programmes liés à la météo.

4. Investissement du gouvernement fédéral en matière d'adaptation des fermes aux changements climatiques

IL EST RÉSOLU QUE la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) demande à Agriculture et Agroalimentaire Canada de soutenir davantage la recherche et les investissements nécessaires à l'adaptation des fermes canadiennes aux défis des changements climatiques afin d'en améliorer la résilience et la rentabilité et ainsi favoriser une production agricole durable assurant la sécurité alimentaire de nos concitoyens.

5. Investissement du gouvernement fédéral en matière de réduction des gaz à effet de serre par les fermes



IL EST RÉSOLU QUE la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) demande à Agriculture et Agroalimentaire Canada de reconnaître le rôle stratégique du secteur agricole face aux défis climatiques en ciblant et en finançant des projets porteurs favorisant la réduction des GES à la ferme ainsi qu'en augmentant le soutien à la recherche, au transfert des connaissances et à l'adoption des pratiques et solutions techniques performantes et rentables de réduction des GES.

6. L'amarante tuberculée et l'amarante de Palmer

IL EST RÉSOLU QUE la FCA presse le gouvernement du Canada de financer des recherches qui fourniraient aux agriculteurs des stratégies de lutte intégrée pour aider à gérer l'amarante tuberculée et l'amarante de Palmer.

7. Dépenses admissibles dans Agri-stabilité pour les aliments pour animaux et autres intrants

IL EST RÉSOLU QUE la FCA demande au gouvernement du Canada d'approuver une modification des dépenses admissibles dans Agri-stabilité qui tiendrait mieux compte de l'ensemble des coûts d'intrants assumés par le secteur de l'élevage (pâturage et aliments pour animaux).

8. Modification de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité

IL EST RÉSOLU QUE la FCA plaide pour que la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* donne la priorité aux agriculteurs comme créanciers garantis lors de la disposition des grains en stock dans le cadre de la liquidation des actifs aux créanciers.

9. Protection des producteurs contre le défaut de paiement

IL EST RÉSOLU QUE la FCA presse la Commission canadienne des grains d'entreprendre des changements opérationnels pour faire en sorte que :

- a. les acheteurs de grains autorisés soient à jour dans leurs obligations contractuelles envers les producteurs;
- b. les acheteurs aient des cautions ou des assurances pour dédommager complètement les producteurs en cas de défaut de paiement;
- c. les cautionnements ou les assurances comprennent les intérêts courus pendant le traitement des réclamations et des règlements;



- d. la délivrance des licences aux négociants en grains permette d'assurer la conformité aux règlements, la protection des producteurs et la transparence;
- e. les producteurs disposent des informations nécessaires pour comprendre les risques associés aux paiements échelonnés quand la situation financière des acheteurs est inconnue.

10. Calcul du poids des grains sur la base de la matière sèche

IL EST RÉSOLU QUE la FCA demande à la Commission canadienne des grains d'établir pour les céréales et les oléagineux un facteur de conversion afin de calculer le poids sur la base de la matière sèche, de sorte que le poids du grain sec lors du règlement définitif soit calculé à son taux d'humidité maximal (p. ex. 14,5 % pour le blé).

11. Éviter que des terres agricoles d'ici tombent aux mains d'intérêts étrangers

IL EST RÉSOLU QUE la FCA presse le gouvernement du Canada de modifier la *Loi sur l'investissement Canada* de manière à classer les terres agricoles parmi les ressources essentielles dont l'acquisition par des intérêts étrangers serait sujette à un examen dans le but de garantir que ces acquisitions ne vont pas à l'encontre des objectifs de sécurité alimentaire, de durabilité et de développement rural du Canada.

12. Adapter Agri-protection aux changements climatiques

IL EST RÉSOLU QUE la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) demande à Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) de bonifier le programme Agri-protection afin que celui-ci couvre adéquatement les nouveaux risques climatiques et que les gouvernements assument la totalité du risque lié aux pertes subies lors de catastrophes climatiques exceptionnelles.

13. Élargissement des dispositions de roulement applicables au transfert de biens agricoles

IL EST RÉSOLU QUE la FCA demande à Finances Canada d'étendre immédiatement aux tantes, oncles, nièces et neveux, enfants adoptés et les enfants du conjoint(e) l'admissibilité aux dispositions de roulement qui s'appliquent au transfert de biens agricoles.

14. Améliorer les déductions pour amortissement offertes aux exploitations agricoles canadiennes

IL EST RÉSOLU QUE la FCA plaide pour :



- a. La mise en place permanente d'une déduction pour amortissement accéléré comparable à l'article 179 des États-Unis — qui permet aux exploitations agricoles de déduire la totalité du prix d'achat d'un équipement au cours de l'année d'acquisition (jusqu'à un certain seuil);
- b. La mise en place temporaire d'un amortissement bonifié inspiré du modèle états-unien, qui, dans l'immédiat à tout le moins, permettrait aux exploitations agricoles de déduire une part beaucoup plus grande (idéalement 100 %) de leurs dépenses d'équipement importantes dès l'année d'acquisition, de manière à réduire l'écart avec leurs concurrents américains.

15. Services de la Garde côtière canadienne à Churchill

IL EST RÉSOLU QUE la FCA demande au gouvernement fédéral d'installer un poste de la Garde côtière canadienne à Churchill.

16. Réponse à d'éventuels droits de douane sur les exportations canadiennes aux États-Unis

IL EST RÉSOLU QUE la FCA plaide auprès du gouvernement du Canada en faveur des mesures suivantes :

- a. Charger les responsables canadiens d'enjoindre les EU de respecter les règles commerciales prévues par l'ACEUM;
- b. Faire dresser par le gouvernement du Canada une liste ciblée de produits américains importés au Canada afin de savoir où diriger les mesures tarifaires pour répliquer efficacement;
- c. Évaluer les possibilités pour le Canada de se tourner vers les pays visés par des droits de douane américains pour devenir leur fournisseur privilégié de produits agricoles en remplaçant les exportations américaines dans ces marchés
- d. Soutenir par le biais d'aides financières directes les entreprises et les producteurs agricoles qui seront affectés par les droits de douane, si des tarifs sont appliqués

17. L'eau dans les négociations commerciales avec les É.-U.

IL EST RÉSOLU QUE la FCA demande clairement au gouvernement fédéral de s'abstenir d'utiliser d'éventuelles ventes d'eau, transferts d'eau ou déviations de cours d'eau comme monnaie d'échange dans des négociations commerciales avec les États-Unis.



18. Aborder l'élaboration des politiques dans une optique agricole rurale

IL EST RÉSOLU QUE la FCA exhorte le gouvernement fédéral à s'assurer que tous les ministères sont mandatés pour dûment prendre en compte les points de vue des populations rurales et du secteur agroalimentaire lors de l'élaboration des politiques, ainsi que les implications éventuelles des politiques sur ces populations et industries.

RÉAFFIRMATIONS

19. Programmes de développement du commerce et des marchés

IL EST RÉSOLU que la FCA plaide auprès d'Agriculture et Agroalimentaire Canada en faveur de modifications aux programmes fédéraux de développement du commerce et des marchés qui permettraient de répondre aux besoins des cultures à plus petite échelle et des produits de niche en intégrant :

- du financement pour le développement des marchés intérieurs, y compris pour des activités destinées à promouvoir, auprès de la population canadienne, les avantages des produits agricoles et agroalimentaires pour la santé;
- du soutien financier pour aider les secteurs à faire face aux nouvelles restrictions commerciales non tarifaires, dont les obstacles techniques et politiques au commerce sur les marchés étrangers;
- des ententes de financement souples pour les groupements de producteurs spécialisés qui ne sont pas en mesure de respecter les exigences actuelles en matière de partage des frais.

20. Accès aux marchés

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement fédéral:

- d'allouer à l'Agence canadienne d'inspection des aliments les ressources et les pouvoirs nécessaires afin de s'assurer que les produits agricoles et forestiers ainsi que les denrées alimentaires importées sont produits selon les mêmes normes de production et de transformation que celles en vigueur au Canada, moyen qui pourrait être utilisé pour la mise en place d'un bureau de surveillance des produits importés ainsi que d'outils de mesure et de contrôle en collaboration avec l'Agence des services frontaliers du Canada;



- de maintenir, voire améliorer, l'accès aux marchés de nos partenaires commerciaux et d'éliminer toute entrave au commerce quant aux produits agroalimentaires tournés vers les exportations.

21. Accès aux marchés chinois

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement fédéral d'obtenir de la Chine des engagements concrets pour permettre aux abattoirs canadiens et aux producteurs de canola, ou d'autres produits éventuellement touchés, de livrer leurs produits sur le marché chinois.

22. Négocier une exemption pour les bois des forêts privées dans le futur accord sur les exportations des bois d'œuvre aux États-Unis

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement du Canada de négocier une exemption des droits compensateurs et antidumping pour le bois des forêts privées dans le futur accord sur les exportations de bois d'œuvre résineux vers les États-Unis.

23. Le rapport Barton

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement du Canada à mettre en place les mesures recommandées dans le rapport Barton :

- 1^o attirer les talents dont le Canada a besoin grâce à l'immigration,
- 2^o faire du Canada une plaque tournante du commerce mondial,
- 3^o libérer l'innovation pour stimuler les ventes et la croissance de manière et ainsi accroître l'apport de l'agriculture au PIB national.

24. Report de l'impôt pour les éleveurs

IL EST RÉSOLU que la FCA demande à Agriculture et Agroalimentaire Canada de collaborer avec les organisations agricoles pour mener un examen complet du programme de report de l'impôt pour les éleveurs afin de s'assurer que :

- Tous les producteurs qui ont besoin d'un report d'impôt en raison de la sécheresse ou de l'humidité excessive ont accès au programme de report d'impôt pour les éleveurs, quelles que soient les limites administratives;
- Les décisions concernant l'admissibilité au report sont opportunes et synchronisées avec la saison de production afin de permettre aux producteurs de prendre des décisions d'affaires éclairées et de planifier leurs impôts;
- Le programme utilise de nouvelles technologies comme la cartographie par satellite de la végétation dans son processus d'évaluation de la sécheresse et de l'humidité excessive;
- Les producteurs individuels, lorsqu'ils sont exclus d'une désignation, bénéficient d'un mécanisme d'appel; et
- Que toutes les catégories et tous les type d'éleveurs bénéficient d'un report lorsqu'Agri-relance est déclenché.

25. Cadre stratégique agricole 2023-2028 : Agri-stabilité

IL EST RÉSOLU que la FCA demande à Agriculture et Agroalimentaire Canada de rehausser à 85 % de la marge de référence, la couverture du programme Agri-stabilité, et ce, sans requérir l'accord de toutes les provinces.

26. Cadre stratégique agricole 2023-2028 : Agri-investissement

IL EST RÉSOLU que la FCA demande à Agriculture et Agroalimentaire Canada de bonifier le programme Agri-investissement en augmentant la contribution gouvernementale à ce programme et en offrant une exemption d'impôt sur les retraits utilisés pour améliorer la productivité des entreprises agricoles.

27. Cadre stratégique agricole 2023-2028 : agrienvironnementaux

IL EST RÉSOLU que la FCA demande à Agriculture et Agroalimentaire Canada :

- de mettre en place un nouveau programme, intitulé Agri-vert, visant à rémunérer les producteurs qui respecteront certaines exigences environnementales ou qui appliqueront certaines pratiques;
- d'offrir un programme de soutien et d'accompagnement consacré à l'ensemble des adaptations nécessaires des entreprises agricoles pour faire face aux changements climatiques et en utilisant davantage les services-conseils existants; et



- de bonifier le financement pour la recherche et l'innovation agronomiques ainsi que pour des initiatives stratégiques en agroenvironnement (ex.: laboratoires vivants, accompagnement, formation, transfert de connaissances, etc.)

28. Assurance

IL EST RÉSOLU que la FCA s'associe à ses membres pour recenser les obstacles et les lacunes en matière d'assurance, puis qu'elle s'attaque à ces lacunes avec les parties concernées;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la FCA travaille avec le gouvernement fédéral et ses membres à mettre sur pied une compagnie d'assurance agricole publique (propriété de l'État) aux fins de la souscription, de la délivrance et de la gestion d'assurance pour l'industrie agricole au Canada.

29. Accès au financement gouvernemental pour tous les producteurs agricoles

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse du lobbying auprès du gouvernement du Canada par l'entremise d'AAC afin de réclamer que les paramètres et les priorités des programmes du PCS soient définis conjointement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et appliqués à TOUS les producteurs agricoles;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que si le gouvernement du Canada se voit limité autrement dans sa mise en œuvre de l'égalité d'accès pour tous les agriculteurs pour des motifs de compétences provinciales, la FCA réclame la création d'un fonds d'urgence accessible aux agriculteurs qui sont exclus du financement actuel du Partenariat canadien pour l'agriculture dans leur province.

30. Programmes de gestion des risques de l'entreprise 1

IL EST RÉSOLU que quand le gouvernement fédéral propose des améliorations des programmes de gestion des risques de l'entreprise, les provinces puissent décider individuellement d'adhérer ou non sans que l'accord d'une « forte majorité » soit nécessaire.

31. Programmes de gestion des risques de l'entreprise 2

IL EST RÉSOLU que si le gouvernement fédéral permet aux provinces d'opter à titre individuel pour les améliorations proposées dans les programmes de gestion des risques de l'entreprise en n'exigeant plus qu'une « forte majorité » de provinces les approuvent, la FCA presse Agriculture et Agroalimentaire Canada d'autoriser les producteurs de toute



province qui refuserait une proposition à se prévaloir personnellement de la portion fédérale des améliorations de financement proposées par le gouvernement fédéral.

32. Mauvaise herbe nuisible – l’amarante de Palmer

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse pression sur l’Agence canadienne d’inspection des aliments pour que l’amarante de Palmer soit ajoutée à la liste des graines de mauvaises herbes nuisibles interdites dans l’Arrêté sur les graines de mauvaises herbes.

33. Financement de programmes de sélection de végétaux

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte Agriculture et Agroalimentaire Canada à protéger la viabilité des programmes publics de sélection des végétaux en veillant à ce que le programme Agriscience – grappes, finance toutes les activités d’amélioration génétique des cultures qui sont nécessaires à la mise en marché d’une nouvelle variété;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la FCA fasse pression sur Agriculture et Agroalimentaire Canada afin de ramener le ratio de partage des coûts à 70:30 (gouvernement-producteurs) pour les cultures à plus petite échelle, pour lesquelles la contribution actuelle est excessive.

34. Révocation des limites maximales de résidus des produits importés lorsque les matières actives sont abandonnées au Canada

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l’agriculture :

- Rencontre les dirigeants d’Agriculture et Agroalimentaire Canada et de Santé Canada pour leur faire part de ces conséquences économiques et des enjeux de sécurité alimentaire découlant de cette situation;
- Demande au gouvernement canadien et à l’ARLA d’établir la LMR à 0.01 PPM pour les produits importés lorsque ces matières actives sont visées par un abandon complet au Canada;
- Que toute LMR applicable à des ingrédients actifs non enregistrés fixée par le ministère canadien de la Santé pour les produits importés s’applique aux produits provenant du Canada
- Demande au gouvernement canadien et à l’Agence canadienne d’inspection des aliments de retenir à la frontière tout produit agricole importé qui présente des LMR supérieures aux produits canadiens à la suite de la réévaluation d’un produit phytosanitaire par l’ARLA



- Demande au gouvernement du Canada de travailler avec le gouvernement américain afin d'harmoniser la LMR à 0.01 PPM pour les matières actives qui ne sont plus homologuées

35. Vétérinaires pour animaux de ferme

IL EST RÉSOLU que la FCA, de concert avec ses membres et autres intéressés, se penche sur les difficultés d'accès des éleveurs aux vétérinaires pour animaux de ferme.

36. Approbation d'antimicrobiens alternatifs à usage sécuritaire

IL EST RÉSOLU que la FCA travaille avec le milieu agricole pour exhorter Santé Canada à faciliter l'homologation rapide d'autres antimicrobiens dont l'innocuité a été constatée dans d'autres pays.

37. Réserver les images et les mots d'origine animale aux produits d'origine animale

IL EST RÉSOLU que la FCA réclame une application plus stricte et plus proactive des règlements et lois actuellement en vigueur en matière d'étiquetage;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la FCA demande à Agriculture et Agroalimentaire Canada, à l'Agence canadienne d'inspection des aliments et à Santé Canada de réserver aux produits animaux l'utilisation d'images d'animaux et de tout nom/mot communément utilisé pour décrire ces produits.

38. Prise en charge d'outils, de technologies et de pratiques supplémentaires en matière de développement durable

IL EST RÉSOLU que la FCA réclame du gouvernement un financement efficace et ciblé pour soutenir le développement et la mise en œuvre d'outils, de technologies et de pratiques durables supplémentaires dans les exploitations agricoles, tels que : programmes de biens et services écologiques, infrastructure soutenant les énergies renouvelables, outils et technologies normalisés pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre à la ferme et recherche sur les technologies vertes à la ferme.

39. Financement de l'entretien des stations de radar météo

IL EST RÉSOLU que la FCA presse le gouvernement fédéral de donner à Environnement Canada les directives et les ressources financières nécessaires pour garantir le fonctionnement constant et fiable des stations radar.



IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la FCA fasse du lobbying auprès d'Environnement Canada pour obtenir que le réseau assure la couverture radar de la totalité des terres agricoles du pays.

40. Compétitivité de l'agriculture canadienne

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour qu'il soutienne d'abord et avant tout les stratégies susceptibles d'atténuer le plus les émissions (méthane et oxydes d'azote), p. ex. les inhibiteurs de méthane pour parcs d'engraissement et élevages vache-veau, la gestion du fumier, la gestion des engrais, etc.;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la FCA fasse du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour que l'agriculture ne soit pas pénalisée en l'absence de solutions de rechange réalistes, puisque les agriculteurs adoptent de meilleures pratiques quand ils le peuvent (comme on l'a vu avec le travail de conservation du sol), et pour que soient réexaminées les politiques climatiques qui, bien que nécessaires pour d'autres industries, nuisent à la compétitivité de l'agriculture canadienne.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la FCA fasse du lobbying auprès du gouvernement fédéral afin que, lorsque des solutions de rechange réalistes seront identifiées, les plans de transition et d'implantation de celles-ci sur les entreprises agricoles soient aussi soutenues (accompagnement, suivis, etc.)

41. Expansion du Réseau canadien de radars météorologiques

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse du lobbying auprès d'Environnement Canada pour obtenir que le réseau assure la couverture radar de la totalité des terres agricoles du pays

42. Crédits carbone

IL EST RÉSOLU que la FCA se penche sur la séquestration du carbone et son incidence éventuelle sur les revenus des agriculteurs canadiens; et qu'elle se penche aussi sur la source de revenus que pourrait représenter pour les agriculteurs canadiens un dispositif de quotas d'émission accessibles.

43. Harmonisation de l'homologation des pesticides

IL EST RÉSOLU que la FCA, de concert avec d'autres organismes intéressés, saisisse le Bureau du Conseil privé, qui est le responsable canadien du Conseil de coopération en matière de réglementation, d'une demande en faveur de l'élimination des différences entre les modalités d'évaluation et d'homologation des pesticides du Canada et des États-Unis qui empêchent l'harmonisation des pratiques des deux pays.



44. Règlement sur la salubrité des aliments au Canada

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture demande à l'ACIA :

- De préciser rapidement différents aspects du RSAC, dont les entreprises du secteur primaire visées;
- De produire un nouveau plan réaliste de mise en œuvre graduelle;
- De réviser rapidement plusieurs outils interactifs du site Web de l'ACIA présentant des exigences et des délais de mise en œuvre du RSAC;
- D'assurer une certaine souplesse de mise en œuvre du RSAC.

45. Formation obligatoire pour nouveaux conducteurs de véhicules lourds

IL EST RÉSOLU que la FCA travaille avec le gouvernement du Canada à établir la réciprocité d'échange de permis pour les conducteurs de classe 1 au Canada, avec les États-Unis afin d'augmenter le nombre de conducteurs disponibles pour le secteur et d'améliorer le transport interprovincial et international;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement du Canada à investir dans la formation des conducteurs de classe 1 afin d'aider à réduire le fardeau financier des producteurs agricoles et la pénurie de camionneurs.

46. Programme des travailleurs agricoles saisonniers et transformation à la ferme

IL EST RÉSOLU que la FCA demande à ses membres de définir comment, et dans quelle mesure, les activités de transformation à la ferme devraient être prises en compte dans le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) et le volet agricole du Programme des travailleurs étrangers temporaires.

47. Programme des travailleurs étrangers temporaires : Mobilité

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement du Canada :

- de faire en sorte que les TET saisonniers du volet agricole (VA) bénéficient de la même possibilité d'être transférés entre des exploitations agricoles que les TET du Programme des travailleurs agricoles saisonniers afin d'améliorer leur mobilité au sein du secteur agricole;
- d'explorer les mécanismes qui assureraient une plus grande mobilité entre les exploitations agricoles et les arrangements structurés de partage du travail pour les petites exploitations qui n'ont pas besoin de TET à temps plein;



- de s'assurer que les employeurs et les TET respectent les conditions du PTET et de leurs contrats de travail;
- de prévoir un mécanisme de remplacement rapide en cas de départ non planifié d'un travailleur

48. Programme des travailleurs étrangers temporaires : logement

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement du Canada :

- qu'advenant l'introduction de nouvelles normes pour le logement des TET, de préserver la compétitivité du secteur agricole avec, notamment, un soutien financier gouvernemental et un délai d'implantation adéquats; et
- d'allonger à un minimum de 12 mois les délais d'inspection dans les logements.

49. Programme des travailleurs étrangers temporaires : Soutien impartial

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement du Canada d'offrir un soutien aux employeurs, aux TET et aux organismes communautaires tout au long du lien d'emploi dans un souci de neutralité et d'impartialité.

50. Main-d'œuvre locale

IL EST RÉSOLU que la Fédération agricole canadienne fasse pression sur les agences gouvernementales concernées pour obtenir des changements qui permettraient aux producteurs agricoles d'avoir accès à une main-d'œuvre locale sans que ces travailleurs perdent leur Supplément de revenu garanti ou soient pénalisés.

51. Mesures législatives visant à contrer les entrées sans autorisation dans les entreprises agricoles et les sites de transformation alimentaire

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement du Canada :

- de proposer et d'adopter un projet de loi s'inspirant du PL C-205, tel que déposé le 18 février 2020, érigeant en infraction punissable le fait de pénétrer dans un lieu où des animaux sont présents sans autorisation ni excuse légitime tout en créant un risque de contamination, qui a été abandonné lorsque les élections fédérales ont été déclenchées, et
- qui inclura les végétaux au même titre que les animaux.

52. Fonds pour les infrastructures hydrauliques



IL EST RÉSOLU que la FCA plaide pour qu'on améliore les programmes fédéraux et provinciaux d'infrastructures hydrauliques et d'alimentation en eau, notamment comme suit :

1. Que les difficultés financières, organisationnelles et techniques des localités rurales et éloignées soient reconnues et prises en compte dans les programmes d'infrastructures,
2. Que les deux ordres de gouvernement examinent la conception des programmes pour trouver des moyens de faciliter l'accès des localités rurales et des producteurs agricoles aux fonds publics,
3. Qu'on adopte pour principe que les programmes de financement public des infrastructures doivent profiter à tous les citoyens d'une région, urbains et ruraux, et que les promoteurs doivent montrer qu'ils ont tenu compte des besoins d'eau de l'ensemble de la région,
4. Qu'on adopte pour principe que les collectivités voisines devraient pouvoir se raccorder aux infrastructures hydrauliques financées par l'État, et ce, à un coût raisonnable,
5. Que le gouvernement fédéral et les provinces élaborent des programmes pour aider les collectivités rurales et éloignées à renforcer leurs capacités de planification, d'élaboration et de réalisation de projets d'alimentation en eau afin de répondre aux besoins locaux et d'améliorer la résilience future.

53. Réglementation de la strychnine

IL EST RÉSOLU que la FCA demande à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de prendre une décision pour permettre l'utilisation continue de la strychnine et de ses préparations commerciales connexes jusqu'à ce que des solutions de rechange viables soient disponibles;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la FCA exerce des pressions sur Agriculture et Agroalimentaire Canada pour qu'il poursuive activement la recherche et le développement de solutions de rechange viables, efficaces et économiques à la strychnine.

